



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, Droits sociaux, Conditions de travail, Adaptation au changement  
**Dialogue social, Relations industrielles**

**COMITE DE DIALOGUE  
SECTORIEL  
CHEMINS DE FER**

### Réunion du Comité

19 mai 2006

#### Compte rendu (adopté le 17 avril 2007)

#### **(1) Adoption de l'ordre du jour**

La réunion est présidée par M. LE RESTE (travailleurs). L'ordre du jour est adopté.

#### **(2) Adoption du compte rendu de la dernière réunion plénière (19 mai 2005)**

Le compte rendu est adopté avec une modification concernant une intervention faite par M. LE RESTE sur le financement public et le succès du TGV.

#### **(3) Information par la DG TREN**

M. GRILLO PASQUARELLI (Directeur à la DG TREN et Chef d'unité f.f. "Transport et interopérabilité ferroviaires") présente, à l'aide d'un diaporama, les conclusions du rapport de la Commission sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire<sup>1</sup>. La Commission estime que le bilan est globalement positif. En ce qui concerne l'emploi, les restructurations importantes du secteur ferroviaire auraient été une question de vie ou de mort pour le secteur. Le défi actuel est la question de la qualification, l'ouverture de la formation à tous et le besoin de réinvestir dans la qualification. Le représentant de la Commission évoque également l'état des lieux du troisième paquet ferroviaire et de la création de l'Agence ferroviaire<sup>2</sup>.

Employeurs et travailleurs sont unanimes pour estimer que les efforts du personnel dans la restructuration des dernières années n'ont pas été suffisamment honorés dans le rapport et que l'analyse de la libéralisation n'était pas suffisamment profonde. La délégation de l'ETF critique également le blocage de la proposition de directive relative à la certification du personnel de bord, l'absence d'une politique globale de transport, l'éclatement des entreprises intégrées, le manque de capacité administrative des organismes de contrôle indépendants au niveau national, les conséquences négatives de l'interdiction du financement croisé pour l'organisation du transport public local (en particulier dans les nouveaux Etats membres), la défaillance du secteur en ce qui

<sup>1</sup> COM(2006) 189 final du 3.5.2006

<sup>2</sup> <http://www.era.europa.eu/>

concerne la création d'emplois (de qualité) et le fait qu'en constatant que "d'une façon générale, les travailleurs de l'entreprise historique ont conservé leurs statuts", le rapport ignorerait les multiples accords de "golden handshake" qui avaient accompagnés le processus. L'intervention de la délégation des employeurs souligne que la situation du rail en Europe de l'Est serait inquiétante. Elle ne partage pas l'appréciation de la Commission selon laquelle les nouvelles entreprises apporteraient une solution à tous les problèmes et critique le fait que les entreprises historiques devraient porter la part du lion des ajustements. Les employeurs mettent également en avant le déséquilibre de l'attention publique et politique entre les différents modes de transport, en particulier en ce qui concerne l'investissement en infrastructures. Le report de l'Eurovignette ne ferait qu'aggraver ce problème.

Le représentant de la Commission regrette que d'autres acteurs du secteur n'aient pas établi leur propre rapport global et rappelle les différentes initiatives en cours pour rétablir l'équilibre entre les différents modes de transport. Il se félicite de l'échange de vues avec les partenaires sociaux, tout en regrettant de ne pas disposer de plus de temps pour répondre à leurs commentaires. Le président du Comité propose de poursuivre cet échange lors d'une prochaine réunion du comité directeur.

#### **(4) Rapport "Relations industrielles dans le secteur ferroviaire"**

M. WELZ (Fondation de Dublin) présente le rapport sur les relations industrielles dans le secteur<sup>3</sup>. Les partenaires sociaux considèrent l'étude comme très utile mais regrettent qu'elle soit restée assez superficielle et qu'elle ne tienne pas compte de la situation des négociations collectives au sein des nouvelles entreprises. Alors que les syndicats mettent en avant le besoin d'accords collectifs transnationaux et la présence de dumping social lorsqu'il y a absence d'accord collectif, les employeurs font référence à de bonnes pratiques de concertation tripartite (par exemple au Luxembourg) et à la différence du taux de syndicalisation dans les anciennes et nouvelles entreprises. Ils auraient préféré que l'étude soit plus prospective. Le représentant de la Fondation admet qu'il ne s'agissait pas d'une étude scientifique profonde mais d'une "photographie" du moment. Il remercie les participants pour leurs réactions qu'il juge constructives.

#### **(5) Avis conjoint sur le bilan à mi-parcours du livre blanc de 2001**

CER, ETF et EIM signent un avis conjoint qui sera largement diffusé. Les parties se mettent d'accord pour qu'une fois le bilan de la Commission publié<sup>4</sup>, il faudra continuer à faire entendre la voix du secteur, notamment en faveur d'un développement durable et en vue des nouvelles perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

#### **(6) Suivi des accords**

L'ETF défend l'idée de mettre en œuvre l'accord concernant certains aspects des conditions d'utilisation des travailleurs mobiles avant la date limite de transposition par les Etats Membres (juillet 2008). L'accord engagerait les parties signataires et il devrait être pris en considération au sein des entreprises membres de la CER. Selon la CER, tous

---

<sup>3</sup> <http://www.eiro.eurofound.eu.int/thematicfeature13.html>

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/transport/transport\\_policy\\_review/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transport/transport_policy_review/index_fr.htm)

ses membres respecteraient l'accord, ce qui n'empêcherait pas la CER de proposer une renégociation éventuelle.

M. HARA (SNCF) rappelle les étapes de l'accord sur la licence. Afin d'éviter une mise en œuvre prématurée – c'est-à-dire sans connaître les dispositions finales de la directive sur la certification du personnel –, il est proposé d'inciter les membres de la CER à mettre en application la partie qui les concerne dans la délivrance de la licence, dès la parution de la directive et sans attendre sa transposition dans les droits nationaux. Mme TRIER (ETF) souligne que le texte final n'aurait pas d'autres paramètres techniques comparé au texte négocié jusqu'à ce jour et n'est par conséquent pas convaincue par cet argument. En plus, l'accord des partenaires sociaux contiendrait des dispositions qui n'étaient pas reprises dans le projet de directive, lesquelles devraient être mises en œuvre par les parties signataires. L'ETF regrette que les partenaires sociaux ne se soient pas mis d'accord sur une déclaration politique qui aurait défendu une adoption rapide de la licence, séparée des autres propositions du troisième paquet. M. FALCHI (EIM) confirme la nécessité d'avoir la licence rapidement. M. INGLESE (FS) souligne l'importance politique de l'accord (influence de la proposition législative de la Commission) et considère que comme l'accord en tant que tel n'avait pas été transposé par voie de décision du Conseil, il ne pourrait pas être considéré comme contraignant. M. PREUMONT (CER) rappelle qu'une étude TREN étant actuellement en cours sur les paramètres des registres, il ne serait prématuré de mettre la licence en œuvre dès à présent.

#### **(7) Rapport des groupes de travail I et II**

M. GREIVELDING (ETF) et M. PREUMONT font rapport sur les travaux des groupes. Mme TRIER donne également des informations sur les séminaires d'information qui auront lieu à Tallinn et Bucarest en juin et sur lesquels une brochure sera publiée en automne<sup>5</sup>. M. INGLESE souhaite savoir si les partenaires confirment leur support pour le suivi du projet sur la meilleure intégration des femmes dans les différentes professions du secteur (projet préparé par FS), ce qui est le cas.

#### **(8) Information par la DG EMPL**

Mme DURST (DG EMPL) informe les partenaires sociaux sur la mise à jour du site sur le dialogue social, notamment les "outils du dialogue social" tels que la typologie des résultats du dialogue social et des informations sur les textes d'entreprise résultant de négociations transnationales<sup>6</sup>. Elle présente les travaux en cours sur la négociation collective transnationale et mentionne le premier accord multi-secteurs conclu par 13 organisations patronales et quatre organisations syndicales en avril<sup>7</sup>. Quant à la demande de l'organisation ERFA de devenir partenaire social européen, la représentante de la Commission communique aux participants que la demande n'était toujours pas complète (manque d'informations qui permettent de vérifier les critères de représentativité et le mandat social de l'organisation).

---

<sup>5</sup> La brochure sur les séminaires de 2004 est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.cer.be/content/ItemPublication.asp?level1=932&level0=928&docid=3316>

<sup>6</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_dialogue/toolkit\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/toolkit_fr.htm)

<sup>7</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/emplweb/news/news\\_fr.cfm?id=152](http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=152)

## (9) Divers

CER, ETF et EIM signent une lettre conjointe au Directeur exécutif de l'Agence ferroviaire sur la relation entre les partenaires sociaux sectoriels et l'Agence.

19 May 2006

Participants :

<b>Employers:</b> Ms Abike Mr Bollendorf Mr Bakalar Ms Cataldi Ms Einmann Mr Falchi Mr Hara Mr Hradisky Mr Humlin Mr Inglese Mr Kliment Mr Kuczynski Mr Leeb Ms Lemut Ms Lepuschanne Toth Mr Ludewig Mr Martinez Mr Mette Mr Preumont Mr Raym	<b>Employees:</b> Mr Africano Mr Armingier Mr Bach Mr Bartl Mr de Chateauvieux Mr Dera Mr Dusek Ms Dvorakova Mr Gamez Ramirez Mr Greivelding Mr Kedzierski Mr Le Reste Ms Marzola Ms Moberg-Lindahl Mr Moyano Rubio Mr Papp Mr Petit Mr Piteljon Mr Reed Mr Rozlozuik Mr Sanchez Garcia Ms Tamas Mr Tanner Mr Teznavskyi Ms Trier
<b>European Commission:</b> Ms Durst (DG EMPL F/1) Mr Grillo (DG TREN E/2) Mr Grillo Pasquarelli (DG TREN E)	<b>Others:</b> Mr Welz (Dublin Foundation)